

CUI-CAE PERSONNELS ET ENFANTS SACRIFIÉS DANS UNE ECOLE DEJA EN DIFFICULTÉ

Début août, la ministre du Travail, Mme Pénicaud, a annoncé la fin du recrutement en contrat aidé (CUI-CAE) dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction Publique.

De nombreuxEs collègues ont appris tardivement qu'ielles ne seraient pas renouveléEs et qu'ielles seraient au chômage en cette rentrée ou dans les mois qui viennent !

L'Éducation Nationale dénombre **23 157 suppressions de postes de CUI** et seulement 55.000 renouvellements de contrats aidés d'ici la fin de l'année. Pour résumer, un sur trois est supprimé ! En effet, rappelées à l'ordre par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 qui imposent la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'Éducation nationale a été contrainte de maintenir les postes de CUI-CAE exerçant des missions d'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH). Mais rien ne l'empêche de réduire drastiquement le nombre d'AESH pour les nouveaux élèves en situation de handicap.

Ainsi, nombre d'agentEs employéEs par les collectivités territoriales n'ont pas été ou ne seront pas réembauchéEs dans les mois à venir. Depuis leur mise en place en 2010, les postes de CUI-CAE existants servaient à pallier au manque d'agent-e-s techniques et administratifs. Ces personnel-le-s réalisent des missions administratives, d'entretien, d'accueil, d'animation ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap qui devraient s'effectuer dans le cadre d'emploi statutaire !



En 2017, la ville de Strasbourg accueillait 110 emplois CUI-CAE affectés au domaine de l'éducation et de la petite enfance (agents de restauration et d'entretien, aides concierges, agents de surveillance pour les sorties d'écoles...) À la fin du mois de juin 2017, ces effectifs n'étaient plus que 91, et avec la fin du recrutement en contrat aidé, cet effectif chutera à environ 70 postes. En perspective, des personnels en moins pour les cantines, l'encadrement et l'accompagnement des élèves.

Quelques exemples en Alsace

- Au collège Kennedy de Mulhouse, deux CUI affectés à l'accueil et au CDI ont vu leurs contrats prendre fin le 14 septembre 2017. Les collègues se sont mis en grève le 12 septembre pour demander leur renouvellement. Les postes n'ont toujours pas été remplacés.

- Sur le site de Mulhouse, l'association ABCM (qui gère 10 écoles bilingues associatives en Alsace), va perdre 2 agents d'entretien, 6 animateurs et encadrants cantine et périscolaires embauchés en CUI.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SE DIVERSIFIE DANS LA PRÉCARISATION !

Ainsi, il a annoncé le recrutement de plus en plus important de personnels sous un statut encore plus indigne que celui des CAE-CUI : les « Services Civiques ».

Des Services Civiques interviennent déjà dans les établissements scolaires pour effectuer des tâches d'accompagnement des élèves en difficulté, de réalisation de projets culturels ou d'animation du temps périscolaire ou carrément dans les vies scolaires. Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une «indemnité» de **seulement 580,55€ !**

Ils n'obligent même plus l'employeur à financer une formation et ne débouchent pas sur un emploi.

Des postes de service civique sont à pourvoir dans les établissements et écoles de l'académie d'Alsace. Les fiches de postes sont variées : éducation au développement durable, accompagnement de projet d'éducation à la citoyenneté, inclusion des élèves en situation de handicap, contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire, etc. De même dans l'onglet décrochage scolaire du service civique, il est proposé des services civiques à plein temps pour des missions dans des établissements scolaires. Enfin, le dispositif «Devoirs faits», imaginé par JM Blanquer pour le collège à la rentrée 2017, sera confié en grande partie à «des milliers» de jeunes du service civique.

Ces missions primordiales doivent être assurées par l'Éducation Nationale et non pas par des associations et doivent être exécutées par des personnels titulaires et non pas précaires.

SUD éducation Alsace condamne cette décision qui met en difficulté l'organisation de tous les établissements scolaires et conduit à un véritable plan massif de suppressions d'emplois.

Nous rappelons que SUD éducation a toujours dénoncé la précarité de ces emplois et réclame donc qu'à **des missions pérennes correspondent des emplois pérennes.**

Halte au travail gratuit !

Depuis la mise en place de l'annualisation des contrats aidés CUI-CAE (Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi), SUD Éducation dénonce cette pratique comme étant illégale. Dans les faits, les personnes employées en CUI-CAE travaillent 24 heures par semaines mais ne sont payées que 20 heures !

Depuis 2016, plusieurs victoires aux prud'hommes ont permis de faire condamner les établissements pratiquant cette annualisation, d'indemniser les personnes concernées et de mettre fin à ces pratiques dans certaines académies.

Pour en savoir plus :

<http://www.sudeducation.org/CUI-CAE-halte-au-travail-gratuit.html>

SUD éducation Alsace revendique :

> l'arrêt du recrutement en contrats précaires

> la titularisation immédiate de tous les personnels, sans condition de concours ni de nationalité (enseignant-e, agent-e et médico-sociaux) qui effectuent aujourd'hui des missions de service public en contrat précaire.

Nous appelons les personnels de la Fonction Publique à s'organiser collectivement et à se mobiliser contre cette mesure de suppression des contrats aidés.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels, précaires et titulaires, à se mettre en grève et à être présentEs lors de la manifestation du 10 octobre 2017.